
Le statut juridique des témoignages oraux en question : le cas des archives du ministère des Armées

Julien Bidault*¹

¹Division des témoignages oraux – Service historique de la Défense – France

Abstract

Cette communication propose une intervention sur les témoignages oraux du ministère des Armées français pour l'axe I du colloque " *Archives privées et archives publiques* " au *XXIe siècle*, sur la pertinence des concepts et leurs conséquences pour les pratiques archivistiques et historiennes.

Elle expliquera en quoi les témoignages oraux conservés au sein du Service historique de la Défense, se situent à la charnière des deux statuts juridiques, qui apportent chacun leurs avantages et inconvénients mais au sein desquels ces archives ne peuvent jamais complètement prendre place.

Après une première partie rappelant l'évolution historiographique et méthodologique du témoignage oral, je m'attacherai à présenter les conséquences du statut juridique dans le rapport témoin-enquêteur pour poursuivre sur la difficile gestion de la communication.

Avec la remise sur le devant de la scène des questions d'accès aux archives du ministère des Armées, faisant écho au rapport Vaïsse de 2014, la question du statut juridique des témoignages oraux constitue une vraie question d'actualité.

Keywords: Statut juridique témoignages oraux

*Speaker